



Orléans, le 10 novembre 2014

Emmanuelle Kraemer,
Stéphane Ricordeau,
Responsables académiques
Sylvie Berger,
Responsable du secteur CO-PSY

à Madame le Recteur
Rectorat de l'Académie d'Orléans-Tours
21, rue Saint Etienne
45 043 ORLEANS Cedex 1

Objet : Demande d'audience au sujet de la carte des CIO dans notre académie et de la mise en place du SPRO

Madame le Recteur,

Dans le cadre des groupes de travail ministériels concernant les services d'information et d'orientation, les discussions se poursuivent, notamment sur la mise en place d'un grand service public de psychologie de l'Education. Alors que ces discussions, au niveau national, semblent avancer dans le bon sens, les inquiétudes grandissent, chez les personnels des CIO de notre académie. Les réponses que vous avez apportées lors du CTA du 5 novembre 2014 ne sont pas de nature à les apaiser, bien au contraire.

Ainsi, la situation des CIO du Loir et Cher génère un sentiment d'abandon des personnels par leur institution et hiérarchie : à Blois, ils sont toujours dans l'attente d'une décision concernant le déménagement des locaux et ne connaissent pas le budget qui leur sera alloué ; à Romorantin, ils attendent également des informations sur le déménagement du CIO (calendrier précis) ; enfin, à Vendôme, vos propos ont laissé entendre que la situation inédite vécue par les personnels de ce CIO, à savoir son absence de statut administratif, pourrait aboutir au déclassement de ce site en simple annexe ou antenne. D'autre part, que répondez-vous à la décision clairement exprimée par le Conseil Général de l'Eure et Loir de ne plus financer les CIO de Nogent le Rotrou, Châteaudun et Chartres ?

Concernant la carte des CIO que vous avez fait remonter pour notre académie au Ministère, on ne peut que s'interroger : des fermetures ne sont-elles pas prévisibles ? Le « regroupement » des CIO d'Orléans Centre et d'Orléans la Source à la rentrée n'en serait-il pas les prémices ?

Enfin, s'agissant de la mise en place du SPRO, nous souhaitons être informés sur l'état d'avancement de la convention qui doit être signée entre la Région et le Rectorat, et vous faire part de dysfonctionnements qui apparaissent déjà.

Sur ces sujets, nous vous serions reconnaissants, Madame le Recteur, de bien vouloir nous accorder une audience dans les meilleurs délais.

Dans l'espoir que vous répondrez favorablement à notre demande,

Nous vous prions d'agréer, Madame le Recteur, l'expression de nos sentiments respectueux et dévoués.

Pour la FSU Orléans-Tours,
Emmanuelle Kraemer, Stéphane Ricordeau, Sylvie Berger